

Le Groupement d'Employeur Judo Occitanie recrute pour le compte du Comité départemental de l'Ariège de Judo un éducateur sportif titulaire du DESJEPS spécialité « performance sportive mention judo » ou du BEES 2^{ème} degré option « Judo-Jujitsu ».

Les candidatures de titulaire du DEJEPS « performance sportive mention judo » ou B.E.E.S.1^{er} degré de judo seront étudiées sous réserve d'un projet de formation à court terme visant l'obtention du DESJEPS.

Les candidatures (lettre de motivation manuscrite et CV) sont à adresser avant le 10 septembre au :

Président du Groupement d'employeur Judo Occitanie
Maison Régionale des Sports -1039 rue Georges Méliès Bureaux 51/52
34000 Montpellier

TEL : 04 99 54 97 91 - E-mail : frank.opitz@ffjudo.com copie à arnaud.lecellier@ffjudo.com

Intitulé de la fonction	Chargé de Mission Technique Fédéral
Type contrat de travail	Contrat à Durée Indéterminée à temps partiel
Date prévisionnelle d'embauche	1 ^{er} octobre 2019
Rémunération	- Rémunération mensuelle brute : 500 € - Classification : Technicien – groupe 4 de la CCNS

OBJET DU POSTE

- Chargé de mission technique fédéral auprès du groupement d'employeur pour assurer le développement et la coordination d'actions mises en œuvre par le Comité de l'Ariège de Judo
- Membre de l'équipe technique régionale (ETR).
- Les missions sont principalement effectuées pour le compte du Comité l'Ariège de Judo.
- Les missions sont définies et précisées pour chaque olympiade sportive par une lettre de missions.
- Les missions sont évolutives dans leur contenu et leur répartition, et pourront justifier la mise en place d'un plan individuel de formation.

PRINCIPALES ACTIVITES

- Relais de l'action fédérale en direction des clubs et travail de proximité avec les clubs : informations et conseils, soutien aux projets associatifs, promotion...
- Organisation et suivi des activités fédérales (ODAS) et coordination des manifestations du comité l'Ariège de judo
- Accompagnement sportif et logistique événementielle.
- Encadrement des stages sportifs, regroupement et action de détection et formation des jeunes sportifs
- Intervention sur la formation initiale et continue des enseignants de l'Ariège.
- Participation aux réunions statutaires du comité l'Ariège de judo
- Participation aux réunions et missions de l'ETR et aux stages de formation de l'encadrement technique

Autonomie : Lorsqu'une décision importante doit être prise concernant le fonctionnement d'une des structures de travail, le CMTF doit en référer au coordonnateur de l'ETR. Le CMTF rend compte de son activité chaque mois auprès du président de l'Ariège de judo et du coordonnateur de l'ETR.

CARACTERISTIQUES DU CONTRAT DE TRAVAIL

Durée du temps de travail : Temps partiel - le volume annuel de travail est fixé à 394 heures effectives auxquelles s'ajoute la journée de solidarité définie à l'article L.212-16 du code du travail, la durée hebdomadaire du travail pouvant varier sur tout ou partie de l'année et le repos hebdomadaire n'est pas habituellement donné le dimanche.

L'organisation du temps de travail sera planifiée chaque année à l'aide d'une « plateforme de gestion » intégrant la lettre de mission.

Lieu : Le lieu de travail est situé au siège du comité de l'Ariège de judo à Foix.

Compte tenu de la nature de l'activité, une partie des missions se déroulera en dehors du siège social de l'Association, avec des déplacements professionnels sur l'ensemble de la région ou au-delà (possibilité de prise en charge aux conditions fixées par l'association).

Convention concernée : Convention Collective Nationale du Sport

Temps d'adaptation : Période d'essai de 2 mois

Incompatibilité : La fonction est incompatible avec l'exercice de tout mandat de dirigeant ou d'administrateur au profit d'un OTD et/ou d'un club affilié.

POSITIONNEMENT DANS L'ASSOCIATION	Mise à disposition par le Groupement d'Employeurs auprès du comité de l'Ariège de Judo - Sous l'autorité administrative du Président du GE Judo Occitanie - Sous l'autorité fonctionnelle du Président du Comité de l'Ariège - Sous l'autorité technique du DTN de la FFJDA ou son représentant : le coordonnateur d'ETR.
--	--

COMPETENCES NECESSAIRES	- Capacité à travailler en équipe et à fédérer autour de projets communs, sens des valeurs associatives et des relations humaines, culture « judo ». - Maîtrise des technologies de l'information et de la communication et des outils informatiques : Word – Excel – Powerpoint – Internet... - Patrimoine de connaissances ou expériences : sport de haut niveau, formation de cadres, vie fédérale, enseignement du judo, organisations événementielles, textes officiels... - Permis de conduire
------------------------------------	---

EVALUATION DU TRAVAIL	- Entretien annuel
----------------------------------	--------------------